



Extraits du procès-verbal de la séance plénière du 24 juin 2016

DISCUSSION GENERALE

M. COUNIL. Monsieur le Président, mes chers collègues, je commencerai par un regret. Dans votre intervention, Monsieur le Président, vous n'avez pas cité la mémoire de Roland Becdelièvre qui nous a quittés il y a quelques semaines.

Roland Becdelièvre est un élu qui a compté dans notre assemblée. Elu en 1982 du canton Le Mans Ouest jusqu'en 2001, il était le porte-parole de la minorité de gauche lorsque nous sommes arrivés dans cette assemblée. Je trouve dommage que vous n'ayez pas honoré sa mémoire par un rappel de ce qu'il a été et a fait pour le Département avec l'ensemble des collègues qui siégeaient à l'époque.

Je dirai un mot du débat de ce matin relatif au RSA, car j'ai l'impression que nous ne faisons pas du tout la même lecture des échanges qui ont eu lieu avec le Gouvernement autour de la compensation du RSA et même sur ce qui s'est passé à l'ADF.

Si je reprends les différentes déclarations, je vois que l'Association des Départements de France qui s'est réunie au Sénat le 22 juin a adopté un certain nombre de vœux. Certains ont été adoptés à l'unanimité, notamment une motion sur les mineurs non accompagnés qui rappelle que ce sujet relève de la stricte compétence de l'Etat qui doit assumer les lourdes conséquences financières assumées par les Départements.

Une seconde motion, proposée d'ailleurs par le groupe de Gauche de l'ADF, a été adoptée à l'unanimité. Elle demande au Président de la République, dans un souci évident de traitement équitable, de diminuer la baisse des dotations de l'Etat envers les Départements pour préserver l'investissement local comme cela a été fait pour les communes. En revanche, je ne trouve pas trace du vote d'une motion à l'unanimité sur la question du financement du RSA. Je rejoins le propos de M. Chaudun : lorsque l'on se reporte aux différentes déclarations, le groupe qui représente les Présidents de gauche à l'ADF n'était pas contre les propositions du Gouvernement. D'ailleurs, le communiqué de presse du Groupe de gauche à l'ADF rappelle que la majorité de droite de l'ADF a empêché d'aboutir à un compromis acceptable avec le Gouvernement. Lorsque l'on engage une négociation et que, dès le début, on décide que la négociation ne doit pas aboutir, elle n'aboutit pas. Finalement, les choix de tactique politique qui ont été retenus privent les Départements d'un fonds minimum de 700 millions d'euros qui étaient absolument nécessaires au regard de la situation que vit la grande majorité des Départements de France. Soit vous ne nous dites pas la vérité sur ce qui s'est passé, soit le communiqué de presse du Groupe de gauche est faux. Quoi qu'il en soit, subsiste aujourd'hui un flou sur ce qui s'est réellement passé au cours de cette assemblée.

Et si l'on balayait cela d'un revers de main, l'essentiel c'est que, depuis 2004, les Départements de France ont à assumer une charge qui n'aurait jamais dû leur revenir. C'est une erreur que j'ai dénoncée à maintes reprises. J'ai toujours affirmé que la solidarité et donc les allocations de

solidarité que sont l'APA, la PCH ou le RSA doivent être assumés nationalement. Pour la première fois depuis 2004, un gouvernement a reconnu que le RSA n'avait pas été compensé à sa juste valeur. Pour la première fois, un gouvernement propose de renationaliser le RSA. Aussi, je ne comprends pas les positions des uns et des autres qui ont conduit les négociations au point mort. C'est un dommage considérable pour nos Départements, car la possibilité était offerte pour les Départements de progresser sur cette question. Au final, nous aboutissons à une situation qui reste extrêmement compliquée. Et il faut bien reconnaître que le RSA est une question compliquée. Si je reprends les chiffres qui nous ont été communiqués, je relève que, sur la période 2010 à 2015, de 9 984 foyers allocataires, nous sommes passés à plus de 12 000 foyers. Notre Département connaît une progression extrêmement forte du nombre des bénéficiaires du RSA, le corollaire de la hausse du chômage et de la dégradation de la situation de l'emploi. Cette augmentation pèse sur nos finances et alors que l'on nous a proposé de toucher de l'argent, nous refusons cette solution. Je trouve cela dommage.

Je reviens sur le propos de M. Calippe qui indiquait la nécessité de réfléchir à la question du RSA. J'ignore ce qui se passera dans les années qui viennent ni les choix qui seront retenus suite au rapport du député Christophe Sirugue qui a préconisé de fusionner l'ensemble des minima sociaux pour les remplacer par un socle unique assumé par la solidarité nationale. Ce serait une bonne nouvelle pour nos concitoyens et pour le Département. En attendant que des décisions soient prises, c'est nous qui sommes aujourd'hui les gestionnaires du RSA. Je suis plutôt inquiet des témoignages que je reçois de mes concitoyens sur la façon dont le Département aujourd'hui assume cette mission. On a l'impression que les personnes allocataires du RSA sont tous des fraudeurs en puissance, les contrôles sont extrêmement tatillons. Je citerai deux exemples qui datent de mes dernières permanences.

Le premier : une femme dont le RSA a été réduit parce qu'elle a eu le malheur d'encaisser sur son compte bancaire un chèque de cinquante euros. Les services du Département, conformément aux consignes qui leur ont été données – ce sont des choix politiques qu'il vous appartient d'assumer – ont diminué le montant de son RSA en menant l'enquête sur ces cinquante euros. N'ayant pas de compte bancaire, elle a encaissé un chèque que son fils avait touché pour son anniversaire. Résultat : le montant du RSA a été diminué d'autant. Ce sont là des pratiques qui commencent à me scandaliser profondément. Derrière tout cela, c'est une façon de marquer les personnes qui sont au RSA, obligées de suivre absolument à la lettre un certain nombre de consignes.

Le second exemple concernait un entrepreneur dont l'entreprise a été liquidée et qui s'est retrouvé au RSA. Il lui a fallu cinq mois avant de le toucher. Au cours de cette période, il n'a reçu aucun soutien pour assumer les charges de la vie quotidienne, tout simplement parce que son dossier a connu de nombreuses tracasseries administratives. On n'a cessé de lui réclamer des pièces. Dès qu'il en fournissait une, il en fallait une autre, sans compter que l'on ne lui livrait pas systématiquement l'information dont il avait besoin. Il a fallu que j'intervienne pour savoir exactement ce qui lui était demandé. La pratique à l'œuvre doit être dénoncée. Elle conduit à diminuer le montant du RSA d'un certain nombre de personnes ou de retarder l'accès au droit. C'est là que l'on voit que le RSA doit impérativement être exercé par la solidarité nationale. Confrontés aux difficultés que connaissent les Départements, ils font des choix, que vous assumez en tant que majorité, mais qui ne sont pas des plus glorieux, car une grande fragilité, une casse sociale en sont les effets. Ne pas en tenir compte davantage n'est pas fait pour me réjouir.

AJUSTEMENT DU PÉRIMÈTRE DES COMMISSIONS

M. COUNIL. Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots sur ces propositions qui arrivent après la loi NOTRe.

Certaines vont dans le bon sens. Je salue, par exemple, la naissance de la Commission Attractivité du Département, dont la mission d'animation est confiée à Mme Rivron. Nous connaissons son attachement à ce domaine. Cela dit, un point me gêne profondément : nous assistons à un retour en arrière considérable avec la disparition d'une commission spécifique aux questions d'environnement.

Je me souviens de ma première session en 1998. Alors qu'il venait d'être élu Président du Département, Roland du Luart avait annoncé qu'il allait faire une petite révolution en créant une vraie Commission de l'Environnement. Aujourd'hui, nous constatons qu'elle est éclatée entre différentes autres commissions : une partie s'attache au développement numérique, une autre à l'agriculture. Au final, nous perdrons en lisibilité et en capacité d'agir véritablement sur cette question très sensible de la question environnementale. J'ai l'impression que nous assistons à un retour en arrière quelque peu dommageable. D'autant qu'il y a des mariages un peu contre-nature, par exemple lorsque l'on voit cohabiter dans une même commission « Agriculture » et « Développement durable ». Des pratiques agricoles sont particulièrement dévastatrices en termes d'environnement. Qu'elles puissent se retrouver dans la même commission Agriculture m'interroge au plus haut point. J'ai un peu l'impression que, derrière tout cela, il y a la volonté de faire disparaître du débat les questions environnementales, à moins que ce ne soit la volonté de faire disparaître quelqu'un directement.

Loin de moi l'idée de vouloir m'immiscer dans les débats internes à la majorité départementale, mais nous constatons que Mme Labrette-Ménager qui était en charge de cette commission depuis 2001 et qui n'a absolument pas démerité dans ses fonctions n'est plus Présidente de la commission. Si, un jour, on m'avait dit que je serais amené à dire du bien de Mme Labrette-Ménager, je ne l'aurais pas cru ! Mais j'ai toujours eu l'honnêteté de reconnaître que certains élus de la majorité étaient compétents dans leur domaine, sérieux et travailleurs. A cet égard, je trouve que Mme Labrette-Ménager a réalisé, dans le cadre de la Commission Environnement dans laquelle j'ai siégé un temps, un très bon travail. Elle est également reconnue au niveau national sur ces questions. Aujourd'hui, faire en sorte de perdre cette voix dans votre organisation est un peu dommage. Pour cette raison, je voterai contre la proposition qui nous est présentée. En tant qu'élus de gauche, nous n'avons pas à arbitrer des conflits internes aux Républicains.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 (Rapport n° 3)

M. COUNIL. Les débats budgétaires se suivent et se ressemblent. Quel que soit le moment de l'année, moment budgétaire ou compte administratif, le débat est souvent le même.

A l'instar de ce que vient de dire M. Chaudun, nous pouvons regretter le fait que vous ayez refusé une nouvelle fois de réunir la Commission de suivi de la décentralisation. Cette commission a été mise en place par Roland du Luart et maintenue par M. Geveaux. Nous avons désigné des membres pour siéger dans cette commission à l'occasion du renouvellement. Elle ne s'est pas réunie et c'est

dommage car, s'agissant de transparence du fonctionnement de l'assemblée et des comptes, il aurait été important que cette commission se réunisse. Voilà plusieurs sessions déjà que nous le demandons. Dans la mesure où nous n'obtenons pas gain de cause, nous allons utiliser une procédure offerte par le règlement intérieur pour demander l'organisation d'une session extraordinaire. Je trouve qu'il est particulièrement dommage d'en arriver à cette extrémité pour obtenir simplement un peu de transparence sur les chiffres. Peut-être derrière tout cela, y a-t-il la volonté de maintenir une certaine opacité, nous ne pouvons que le regretter.

Autre élément, le compte administratif marque une nouvelle fois une dégradation de la situation financière de notre Département. Deux chiffres le montrent. Ce sont souvent les plus intéressants du compte administratif : il s'agit du taux d'épargne brut qui, comme indiqué dans le rapport, passe pour la première fois sous la barre des 10 % ou encore le taux d'épargne net qui est à un de ses niveaux les plus faibles. Cela montre véritablement qu'en raison des transferts de charges qui se sont accumulés avec le temps et de la baisse des dotations de l'Etat, nos Départements se retrouvent dans une situation qui devient de plus en plus difficile.

Nous savons comment se pose le débat : selon vous, le Gouvernement est responsable de tout. Nous connaissons les positions et les discours de chacun. Je le répète, je regrette que nous n'ayons pas entendu ces mêmes discours avant 2012. Il faut avoir une certaine constance. Lorsque le pouvoir était détenu par votre majorité au niveau national, je dénonçais à l'époque les transferts de charges. Je continue à le faire aujourd'hui. Je pense que l'Etat n'a pas pris conscience véritablement des difficultés qui sont les nôtres aujourd'hui suite aux transferts de charge, à la réforme fiscale et à la baisse des dotations de l'Etat qui deviennent problématiques car, derrière, cela se traduit pour nos collectivités par des marges de manœuvre amoindries.

A ce sujet, j'aimerais revenir sur les chiffres présentés.

Je me référerai tout d'abord à l'avant-dernier numéro de *La Tribune de la Sarthe* qui présentait en gros plan un graphique, avec une grosse flèche qui venait détruire le Département. Il était écrit « moins 291 millions d'euros de l'Etat ». Ce genre de chiffre affole tout de suite tout le monde. Or, la réalité est quelque peu différente comme le montre le compte administratif. La baisse des dotations de l'Etat est forte, mais elle n'est pas de 291 millions d'euros. Le chiffre, pourtant, recouvre une réalité : il représente le cumul des non-compensations de l'Etat de 2014 à 2017. Nous ne pouvons à nouveau que regretter que vous n'ayez pas souhaité nous communiquer la réalité de ces chiffres dans le cadre de la commission de suivi de la décentralisation.

Je pense également qu'il faut que nous sortions du discours selon lequel tout va mal. J'ai apprécié le propos de Mme Rivron sur la situation économique du Département. Nous constatons, en effet, une reprise. *Le Maine Libre* de ce matin publiait une interview du responsable des bâtiments publics qui constatait une reprise de l'activité. Le directeur départemental de Pôle emploi constate également une amélioration. On voit que des choses commencent à bouger. D'ailleurs, le compte administratif traduit cette évolution puisque les droits de mutation ont augmenté de 16,4 % l'an dernier. C'est bien le signe d'évolutions positives. J'aimerais d'ailleurs que vous nous fournissiez, Monsieur Lorne, les chiffres des premiers mois de l'année 2016, car j'ai cru comprendre qu'en matière de droits de mutation, ils étaient bien meilleurs que ceux de l'an dernier. Je souhaiterais que vous puissiez nous informer sur les allocations compensatrices, car je crois que de bonnes nouvelles sont tombées.

En termes de transparence, il faut donner à l'Assemblée de bonnes nouvelles budgétaires lorsqu'il y en a.

PLAN DÉPARTEMENTAL RELATIF À LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

M. COUNIL. Je souscris totalement à l'intervention de M. Petit-Lassay. J'y apporterai toutefois quelques nuances pour expliquer mon vote.

La situation de la démographie médicale est inquiétante sur l'ensemble du département, qu'il s'agisse des territoires ruraux ou urbains. Nous savons que nous possédons localement le nombre de médecins par habitant le plus faible des Pays de la Loire. Dans les années qui viennent, en raison des départs à la retraite déjà programmés, la situation risque de se détériorer davantage encore.

Dans le même temps, nous sommes tributaires d'un zonage qui a été très mal négocié avec l'ARS en 2012. Il est aujourd'hui totalement dépassé. Et pourtant, on nous dit qu'il va falloir attendre 2018 pour qu'il évolue. C'est là une première difficulté. Je ne comprends pas que le Département ne soit pas moteur sur ce dossier et n'exige pas plus rapidement une révision du découpage. En Loire-Atlantique, des zones sont jugées déficitaires alors qu'elles comptent bien plus de médecins que certaines zones sarthoises qui, elles-mêmes ne sont pas jugées comme telles. Il y a là un problème d'équité de traitement des territoires. Nous devrions être à la pointe de ce combat.

Le plan d'action départemental relatif à la démographie médicale présente, je n'en doute pas, des points positifs. Pour autant, je suis élu d'un territoire qui est confronté de plus en plus fortement à cette situation. En parcourant le plan proposé, je relève que le territoire que je représente en est exclu.

Je citerai deux exemples.

Le territoire que je représente est concerné par le centre de santé municipal du Mans, dans la mesure où il est limitrophe et que le plan couvrira un très large territoire.

Si je me réfère au point 5-2 du plan d'action, on constate que les centres de santé municipaux sont exclus des aides à l'investissement du Département.

Si je me reporte ensuite au fonctionnement, je ne comprends rien à ce qui est écrit. Peut-être ai-je insuffisamment travaillé le dossier. On nous parle d'enquête qualitative. En tout cas, aucun engagement n'est clairement pris. Il est écrit : "Le Département peut envisager de soutenir." C'est le genre de phrase qui, une fois votée, nous revient en boomerang : on nous reproche d'avoir voté telle ou telle proposition. Mais l'expression "peut envisager" ne veut rien dire. Soit le Département soutient, soit il ne soutient pas. Il y a là un flou assez gênant.

Sur le territoire que je représente, nous nous battons pour garder un cabinet médical dont le médecin va partir à la retraite. Cette femme médecin a accepté de déménager dans d'autres locaux avec d'autres médecins. Nous essayons ainsi de sauver le cabinet médical et de faire en sorte que le nombre de médecins en place soit plus élevé.

En étant maître de stage, cette femme médecin a donné la vocation à une jeune médecin qui viendra s'installer avec elle. Une autre jeune médecin doit venir les rejoindre. C'est dire que le cabinet passera d'un médecin partant à la retraite à trois médecins. A ce cabinet, viennent s'adjoindre une infirmière libérale et une infirmière Asalée, du nom d'un nouveau protocole qui permet de faire de la prévention et de réduire la charge pour la sécurité sociale. Le médecin peut prescrire des séances de prévention auprès de l'infirmière Asalée à des patients qui souffrent, par exemple, de maladies cardiovasculaires et qui ont besoin d'un accompagnement dans leurs soins.

Cette maison de santé pluridisciplinaire que nous essayons de construire dans les quartiers sud est exclue de votre dispositif dans la mesure où vous ne vous intéressez prioritairement qu'aux territoires en zones fragiles.

Ce jour, je ne peux pas voter un plan qui va à l'encontre des intérêts du territoire que je représente. Ce plan va même à l'encontre des engagements que vous avez pris et qui figurent page 3 de votre programme présenté à l'occasion de la campagne des élections départementales.

Vous disiez alors que tous les cantons, qu'ils soient urbains ou ruraux, bénéficieraient du même soutien. Je viens de faire la démonstration que ce ne sera pas le cas. Vous indiquiez même que votre volonté était "de poursuivre la politique de santé sur tout le territoire départemental". Or, je suis au regret de constater qu'il n'y a pas de politique sur l'ensemble du territoire départemental. C'est la raison pour laquelle je voterai contre le rapport.

M. COUNIL. Mme Labrette-Ménager a raison : des territoires n'attirent pas les médecins en raison de certaines particularités. Sur le mien, il s'agit du nombre élevé de personnes assujetties à la couverture maladie universelle. Ce n'est pas forcément vendeur pour de jeunes médecins, qui, en conséquence, ne viennent pas s'installer. Il y a là une réalité qui s'impose.

Au cours du mandat passé, je me suis battu pour garder un médecin qui partait à la retraite. Grâce au soutien de la ville du Mans, nous avons réussi à monter une opération à 50 000 euros – c'était peu. Nous avons gardé le médecin. Deux autres se sont installés avec lui. Aujourd'hui, nous comptons un cabinet de trois médecins alors qu'il devait disparaître. Nous l'avons fait. Cela m'a valu que M. Vogel me décerne un bonnet d'âne pour cette action. Pour autant, nous l'avons fait, nous avons sauvé un cabinet sur le territoire.

Aujourd'hui, nous renouvelons l'opération. Le projet que j'ai évoqué précédemment est un projet à 50 000 euros. Il sera porté par la ville du Mans s'il y a besoin, certes, mais le Département ne sera pas présent. Pour le premier projet, j'avais proposé d'utiliser une partie de ma CDL pour le cofinancer, ce que le Département a refusé. Pour le projet à venir, la même chose se produira. J'entends ce que vous dites, mais je n'ai aucune certitude que ce projet sera aidé. Il est modeste. L'investissement est de 50 000 euros, nous ne demandons rien au-delà. Pour autant, ce projet ne sera pas étudié parce qu'il ne vous intéressera pas. Rien dans ce document ne montre que ce projet sera aidé.

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

M. COUNIL. Je suis assez surpris des deux rapports qui viennent d'être présentés, car quel est leur but final si ce n'est de réduire d'une certaine façon les droits de l'opposition, de la minorité, dans cette assemblée ? On le sait, vous êtes majoritaires. Vous n'avez rien à faire de ce que nous disons. Vous l'avez déjà démontré à plusieurs reprises. Et ce que nous allons dire ne changera rien. Pour autant, cela ne nous empêchera pas de nous exprimer.

Si je résume, le premier rapport conduit à réduire les moyens humains permettant aux élus d'exercer leur mandat. Le second aboutit à donner moins de moyens pour permettre aux élus d'exercer leur mandat. Contrairement à la jurisprudence, vous limitez l'accès au site internet ; vous limitez l'accès des élus aux services ; vous limitez leur expression écrite. Globalement, si je résume avec une pointe d'humour : dans la tribune, il ne faut pas dire du mal du Président et pas dire du mal de la politique du Département !

M. Le PRÉSIDENT. Vous avez tout loisir de le faire, je vous assure.

M. COUNIL. Il faut applaudir à tout ce que vous faites, car c'est formidable. Et au final cela se traduit par l'interdiction de faire des propositions lors des sessions. Finalement, vous êtes dans une politique de "muselage". Vous êtes en train de museler votre opposition. Moi, j'y vois un signe très positif, celui que nous dérangeons ; ces rapports montrent que l'opposition joue son rôle dans cette assemblée. Je suis assez étonné cependant de la tournure que prennent les choses. Je ne me souviens pas que Roland du Quart et Jean-Marie Geveaux, avec qui j'ai travaillé en qualité de président de groupe, n'aient jamais posé de problèmes de ce genre. Ils ont toujours accédé à nos demandes de moyens. Et là, vous décidez de les restreindre ! Vous êtes la majorité, vous êtes dans votre droit, mais probablement il y a anguille sous roche et c'est intéressant.